
4. Préserver l'environnement

Notre cadre de vie est le résultat d'interactions complexes entre la nature et les activités humaines qui se développent sur le territoire. Afin de profiter d'un cadre de vie agréable, il convient de concilier développement économique, progrès social et protection de l'environnement.

De plus en plus, les citoyens se préoccupent de leur cadre de vie. Leur participation aux prises de décision en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est en hausse constante. L'appropriation par l'homme de son environnement est légitime et en phase avec la conscientisation progressive de la population aux enjeux environnementaux.

Ces dernières années, de nombreux efforts ont déjà été réalisés afin de faire progresser la préservation de l'environnement. Il convient de continuer dans ce sens !

A. Développer l'éducation au développement durable

A de nombreuses occasions, les associations et organisations non gouvernementales se font les porte-paroles des problèmes environnementaux et du développement durable dans les débats publics avec beaucoup d'énergie et de dévouement. Le rôle des écoles, universités et pouvoirs publics est également fondamental pour la sensibilisation.

Le cdH propose de :

- promouvoir une éducation relative au développement durable ambitieuse et efficace ;
- augmenter les subventions au secteur associatif afin de diversifier l'offre d'éducation à l'environnement et de garantir une indexation des revenus des personnels des centres ;
- attribuer une partie du financement des associations sur base d'appel à projet ;
- éduquer, former aux métiers d'avenir et encourager les métiers de l'environnement et favoriser les stages d'apprentissage ;

- développer la dimension environnementale dans le cursus scolaire et mettre sur pied des « classes vertes d'éducation à l'environnement et au développement durable » ;
- continuer à promouvoir les Agenda 21 locaux ;
- continuer à développer les services d'assistance aux services publics, aux PME et aux industries en matière d'implémentation des nouvelles technologies, d'analyses d'impact environnemental ;
- implanter un écomusée sur le site de l'ancien hippodrome de Boitsfort.

B. Promouvoir la biodiversité

La dégradation de la diversité biologique s'accroît en raison de la destruction et/ou la fragmentation des habitats de la faune et de la flore sauvage, des prélèvements démesurés, de certaines pollutions et de l'urbanisation croissante.

Pour préserver notre biodiversité, le cdH s'attache à développer les mesures de mise en œuvre au programme Natura 2000.

Le cdH propose de :

- poursuivre la mise en œuvre du réseau Natura 2000, s'assurer du respect des échéances fixées et mettre en œuvre la participation citoyenne et des propriétaires à la préservation des sites ;
- assurer le financement à long terme de Natura 2000 pour l'indemnisation et l'incitation ;
- poursuivre la création des réserves naturelles ;
- adopter un « Plan de progrès pour la nature » reprenant des actions à mener à court terme (5 ans) ;
- accroître la diversification de la forêt de Soignes par le développement d'autres espèces que le hêtre, dans la perspective des changements climatiques ;
- intégrer la protection de la biodiversité dans les techniques de gestion des espaces publics (zonings, parcs, ...)

- évaluer la procédure d'indemnisation des dégâts d'espèces protégées ;
- reconnaître le rôle des forêts dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- promouvoir une forêt capable d'atténuer les effets du changement climatique (lutte contre les inondations et le ruissellement, stockage et captation du carbone, ...)
- interdire l'usage de certains produits phytopharmaceutiques dont les effets néfastes sur certaines espèces sont avérés ;
- poursuivre la lutte contre les espèces invasives ;
- réglementer drastiquement l'usage des pesticides par les particuliers.
- interdire, en intérieur d'îlots, toute modification de gabarit des constructions existantes ainsi que toute nouvelle construction ;
- protéger les petits espaces verts actuellement repris en zone de logement ou de bureau ;
- adopter une politique des arbres à Bruxelles (état des lieux au niveau quantitatif et sanitaire y compris les intérieurs d'îlots, évaluation de l'impact du tout chantier sur les arbres, remise en cause des situations où la priorité à la voiture a sévèrement porté atteinte à la santé des arbres de nos avenues, objectif global d'accroissement du nombre d'arbres à Bruxelles, cohérence paysagère, compenser systématiquement là où les arbres ont dû être abattus pour cause sanitaire ou de construction, distribution gratuite de jeunes arbres lors de la journée mondiale de l'arbre) ;
- développer un réseau écologique efficient (en Région bruxelloise mais également vers la périphérie) pour favoriser les échanges et limiter les pertes en biodiversité; il y a le maillage bleu (canaux, cours d'eau aussi à restaurer), gris (bassin d'orage, réseau d'égouts à rénover et construire), vert avec un circuit pédestre et à vélo (à développer) ; ces maillages ont pour objectifs de lutter contre les inondations, favoriser la faune et la flore, se déplacer en ville de manière conviviale et en mobilité douce; il doit en être tenu compte dans tout nouveau projet d'urbanisation ;
- recouvrir de pelouses tous les sites propres utilisés par les transports en commun ;
- recouvrir de pelouses ou d'espaces naturels les espaces laissés sans bâtiment, qui sont en attente de nouveaux projets immobiliers ;
- proposer à la SNCB l'élaboration d'un plan de gestion cohérent pour l'ensemble des talus du chemin de fer qui ont un rôle essentiel dans le maillage environnemental. Ce plan devrait tenir compte, ainsi qu'imposé par le PRAS, tant des besoins et réalités techniques de la SNCB que de la valeur biologique de ces espaces ;
- encadrer la pérennité de l'activité potagère, singulièrement à Bruxelles, par l'affectation à long terme d'une proportion des territoires communaux à cette fonction, par la promotion du jardinage biologique et par des aménagements esthétiques permanents ;
- inscrire les mesures urbanistiques favorables à l'avifaune et aux chiroptères, par exemple, lors de constructions neuves ou de rénovation de façades, une mesure d'encouragement l'inclusion de briques creuses pouvant servir de cavités nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Bruxelles (moineaux, rouge-queue, martinets, etc.) ;
- actualiser la réglementation de l'usage des pesticides sur les lieux publics, en améliorer la mise en œuvre et sensibiliser le public en la matière ;
- coordonner la conception de l'aménagement de la Promenade Verte Régionale en partenariat avec les associations locales concernées.
